

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 721

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 26

I. – À l’alinéa 6, substituer aux mots :

« soit en faisant »,

les mots :

« s’il fait ».

II. – Au même alinéa, substituer aux mots :

« soit en apportant »,

les mots :

« ou s’il apporte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.